

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3681

3 décembre 2014

SOMMAIRE

42 International Holding	176675	MCDR Lux S.A.	176649
Alphabeta 2 International S.à r.l.	176679	Novator (Luxembourg) S.à r.l.	176666
APPIA Global Infrastructure Portfolio A		Paradigm Media S.A.	176644
SCS, SICAF-FIS	176642	Pavagest S.A.	176643
Autentis S.à r.l.	176642	Pengana Credo Property (Luxembourg)	
Autentis S.à r.l.	176642	Partnership SECS	176643
DBM Biomass S.à r.l.	176661	Picard PIKco S.A.	176660
Ernst & Young Luxembourg	176685	Pistenclub24	176663
EVC International S.à r.l.	176679	Pomeas S.A.	176644
Fragrance Resources Investments S.à r.l.		Premier Vintage Supplier Delux S.à r.l. .	176675
.....	176663	Resadero Investments S.A.	176643
GabroRealConstruct	176642	Ring Immobilien A.G.	176684
GALASSI Marco & Fils s.à.r.l.	176642	Selama S.à.r.l.	176650
Helix Offshore International S. à r.l.	176647	Sol Melia Vacation Network S.à r.l.	176643
Implex, S.à r.l.	176645	Timberland Spain S.à r.l.	176681
Infinitec Group S.à r.l.	176645	Un Autre Monde, s.à r.l.	176648
Ised S.A.	176687	Uranus Investment S.A.	176648
Kase World Wide S.à r.l.	176645	Urban Living S.A.	176648
Kergral S.A.	176646	Valleroy S.A.	176647
Kroon Shipping International S.à r.l.	176644	Velvet I.P. Investments SA	176648
Langley LuxCo 1 S.à.r.l.	176646	Versalles	176642
Language Enterprises s.à r.l.	176647	Via Consulting AG	176651
LBB International S.A.	176647	Voltana Investments S.à r.l.	176649
Logicor (Curve) MK S.à r.l.	176646	Vur Holdings II S.à r.l.	176666
LSF7 Lux Investments I S.à r.l.	176650	Wi Energy S.à r.l.	176652
LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l.	176650	Zaragoza S.A.	176649
Majorcan Hotels Luxembourg S.à r.l.	176650		

GabroRealConstruct, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 30, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 142.911.

Le bilan et les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Wiltz, le 24 mai 2014.

Référence de publication: 2014175347/10.

(140201160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

GALASSI Marco & Fils s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 73, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 52.835.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014175352/10.

(140200949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

**Autentis S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Autentis S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 177.741.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014176713/11.

(140202928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

**APPIA Global Infrastructure Portfolio A SCS, SICAF-FIS, Société en Commandite simple sous la forme
d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 163.335.

Die Koordinierten Statuten vom 06. November 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176699/11.

(140202918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Versalles, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 189.824.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique

Selon décision de l'associé unique de VERSALLES S.à.r.l. du 7 novembre 2014, la société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2014175774/12.

(140201236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Pavagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 104.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014177098/11.

(140202904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pengana Credo Property (Luxembourg) Partnership SECS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 446.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 123.185.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Pengana Credo Property (Luxembourg) Partnership Secs
Signature

Référence de publication: 2014177089/12.

(140202850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Sol Melia Vacation Network S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 102.000.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 10 Décembre 2004 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Sol Melia Vacation Network S.à r.l., B 102000, ayant son siège social, jusqu'au 11 novembre 2014, au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et

- Citco C&T (Luxembourg) S.A., B139857 ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Severine Canova / Robert-Jan Bertina

Référence de publication: 2014177146/15.

(140203063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Resadero Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.991.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 novembre 2014

1. Madame Katia CAMBON a démissionné de son mandat d'administrateur, à compter du 29 octobre 2014.
2. A compter du 29 octobre 2014, Monsieur Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Pour RESADERO INVESTMENTS S.A
Un mandataire

Référence de publication: 2014177125/16.

(140203070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pomeas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 121.779.

Les comptes annuels au 28 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014177110/10.

(140202597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Kroon Shipping International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 123.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 06 novembre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014176975/11.

(140202439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Paradigm Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 20, rue de la Barrière.
R.C.S. Luxembourg B 152.241.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2014

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission avec effet immédiat au 3 Novembre 2014 de Monsieur Bob HOCHMUTH de son mandat d'administrateur délégué.

L'assemblée prend également acte de l'expiration des mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Benoît ANDRIES;
- AGRIPPA S.A. (B 63423);
- Monsieur Thierry BOLLEKENS

L'assemblée générale ne souhaite pas les renouveler.

2^{ème} Résolution

L'assemblée générale décide que le Conseil d'administration sera composé comme suit:

1) Monsieur Max HOCHMUTH, né le 17 novembre 1983, demeurant à L-2740 Luxembourg, 7, rue Nicolas Welter. (Administrateur et administrateur délégué).

2) Monsieur Bob HOCHMUTH, administrateur de société, demeurant à L-1215 Luxembourg, 20, rue de la Barrière (Administrateur).

3) Madame Elisabeth LANSER, née le 4 octobre 1956 à Luxembourg et demeurant L-1215 Luxembourg, 20, rue de la Barrière (Administrateur).

Les mandats expireront à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social clos au 31 décembre 2018.

3^{ème} Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société à L-1215 Luxembourg, 20 rue de la Barrière.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014177094/31.

(140203139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Kase World Wide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 173.394.

Il est porté à votre connaissance les changements suivants:

Jolimont Investments S.à r.l., associé de la société n'a plus son adresse au:

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1331 Luxembourg

Mais au:

26, rue Glesener

L-1630 Luxembourg

Référence de publication: 2014177723/14.

(140203693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Infinitec Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.275.

—
Extrait de résolutions

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des associés en date du 20 août 2014 que:

- La démission de Monsieur Theo WEIRIG en tant que gérant administratif est acceptée avec effet au 30 juillet 2014.
- Monsieur Jean-Marie PIQUARD demeure gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- La Société est désormais valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de Monsieur Jean-Marie PIQUARD en qualité de Gérant unique.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014177689/16.

(140204102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Implex, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 81.509.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 06 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

IMPLEX S.à r.l., avec siège social à L-2444 Luxembourg, 14, Rue des Romains, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.509.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Gilles BOILEAU, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 novembre 2014 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Maître Gilles BOILEAU

Le liquidateur

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2014177686/24.

(140203680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Langley LuxCo 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.308.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé de la Société, Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer, ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Langley LuxCo 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2014177749/17.

(140204193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Kergal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 30.574.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 novembre 2014:

- la cooptation du 12 mai 2014 de Madame Magali MICHELETTI au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Marie Laurence THILL, démissionnaire, a été ratifiée;

- Monsieur Stanislas BUNETEL, professionnellement domicilié au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Madame Christine RACOT, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour: KERGRAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014177734/18.

(140203805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Logicor (Curve) MK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.946.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 11 novembre 2014, que l'associé de la Société, Logicor (Curve) Holding B.V, a transféré la totalité de 750 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Logicor (River) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191.848, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Logicor (River) Holdco S.à r.l. 750 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014177757/19.

(140203613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Language Enterprises s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 56.841.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014173844/9.
(140198788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Valleroy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 37.118.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliaire

Référence de publication: 2014176585/11.
(140202114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Helix Offshore International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 171.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Helix Offshore International S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014176914/12.
(140202971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

LBB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 138.678.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 08 septembre 2014 que les mandats des administrateurs, de la Présidente et du commissaire aux comptes ont été renouvelés, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019:

ADMINISTRATEURS:

- Madame Laurence BARDELLI, employée privée, domiciliée professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg,
- Monsieur Vincent WILLEMS, expert comptable, domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg,
- Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg.

COMMISSAIRE AUX COMPTES:

- La société SER.COM Sàrl, domiciliée 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.
Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 08 septembre 2014.
Référence de publication: 2014177766/22.
(140203193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.
-

Un Autre Monde, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 106, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 97.826.

Le Bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176569/9.

(140201535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Urban Living S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1267 Luxembourg, 5, rue Robert Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 139.826.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014176575/12.

(140201940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Uranus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 104.513.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 novembre 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.

- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014176573/16.

(140202134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Velvet I.P. Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 157.746.

Les Administrateurs, à savoir, Madame Marie Immacolata FLORANGE, Madame Galina ROKOSUIEVA et Monsieur Jérémy STEFFEN, tiennent à notifier leur changement d'adresse:

65 rue des Romains

L-8041 Strassen

Le Commissaire aux Comptes, à savoir, VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO SARL, tient à notifier son changement d'adresse:

80 rue des Romains

L-8041 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VELVET I.P. INVESTMENTS SA

Référence de publication: 2014176587/17.

(140201530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Voltana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.345.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176583/10.

(140201407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

MCDR Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 149.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MCDR LUX S.A.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2014177031/11.

(140202842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Zaragoza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 98.256.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 6 novembre 2014

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Mr. Thierry Grosjean, administrateur, avec adresse professionnelle au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.
- Mme Claudia Schweich, administrateur, avec adresse professionnelle au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 Décembre 2014.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes:

- Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114190;

Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 Décembre 2014.

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission de:

- Mademoiselle Radia Taddrart, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité d'administrateur avec effet immédiat au 6 novembre 2014.

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la nomination de:

- Monsieur Frank Rossi, né le 28 octobre 1966 à Mons (Belgique), en qualité d'administrateur, avec adresse professionnelle au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 Décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Novembre 2014.

Pour ZARAGOZZA S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014176614/33.

(140202066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Selama S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4745 Pétange, 82, An den Jenken.

R.C.S. Luxembourg B 79.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176488/9.

(140201707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.000.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177008/10.

(140202556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Majorcan Hotels Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.187.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 11 Octobre 2003 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- MAJORCAN HOTELS LUXEMBOURG S.A R.L., B 96187, ayant son siège social, jusqu'au 11 novembre 2014, au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et
- Citco C&T (Luxembourg) S.A., B139857 ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Severine Canova / Robert-Jan Bertina

Référence de publication: 2014177027/16.

(140203058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

LSF7 Lux Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 151.005.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 12 novembre 2014, de:

- Rayer Monsieur Michael Duke THOMSON, Monsieur Philippe DETOURNAY et Monsieur Philippe JUSSEAU en tant que gérants de classe A de la Société avec effet au 12 novembre 2014;
- Nommer Monsieur Gabriel EL RHILANI, né le 20 février 1982 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 25c Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 12 novembre 2014 et ce pour une durée indéterminée; et
- Nommer Madame Laure RAFFAELLI, née le 20 mai 1982 à Saint Dié, France, résidant professionnellement au 25c Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 12 novembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177007/19.

(140202627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Via Consulting AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 55, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.195.

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit octobre.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Via Consulting AG, avec siège social à L-8528 Colpach-Haut, 2, A et E Mayrichstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378 du 22 février 2010

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg, sous le numéro B 151.195.

Les statuts ont été modifiés une fois par un acte de Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange en date du 22 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1235 du 25 mai 2013 L'assemblée est ouverte à 14 heures sous la présidence de Ilona THEVES, demeurant à B-4700 Eupen, 64A, Aachenerstrasse, qui fait également office de scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Anne HERPENS, demeurant à B-4700 Eupen, 64A, Aachenerstrasse,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1.- Transfert du siège social de Colpach-Haut à Troisvierges
- 2.- Modification de l'objet social
- 3.- Démission de l'administrateur unique et des commissaires aux comptes;
- 4.- Nomination d'un nouvel administrateur unique et d'un nouveau commissaire aux comptes
- 5.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Colpach-Haut à L-9905 Troisvierges, 55, Grand-Rue et modifie en conséquence l'article 2, alinéa premier qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Troisvierges.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, et l'article 4 y afférent qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services administratifs et la prestation de tous services destinés à faciliter et à améliorer l'exercice de toutes activités professionnelles de tous tiers (indépendants, privés, sociétés) dans le secteur administratif et de ressources humaines, à l'exclusion des activités réglementées ou relevant des professions d'expert-comptable et de conseil.

Elle a également pour objet le marketing management and web solutions, la conception des médias et de la comptabilité.

En général, la Société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur unique à savoir Madame Ilona THEVES et la démission des fonctions du commissaire aux comptes et du réviseur d'entreprise agréé à savoir la société Compagnie Européenne De Revision et leurs donne décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

- Madame Anne HERPENS, né le 9 janvier 1991 à Eupen (B), demeurant à B-4700 Eupen, 64, Aachenerstrasse.

La société est valablement engagée par la signature de l'administrateur unique.

L'assemblée décide aussi de nommer un nouveau commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Henri CRUTZEN, né le 18 novembre 1954 à Eupen (B), demeurant à B-4700 Eupen, 64a, Aachenerstrasse.

Les mandats du commissaire aux comptes et de l'administrateur unique se termineront lors de l'assemblée approuvant les comptes de l'année 2020.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14 heures 30.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900 euros.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: Theves I., Herpens A., Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 29 octobre 2014. Relation: WIL/2014/839. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176589/77.

(140201900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Wi Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 191.764.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of the month of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Mrs Yun Miao LU, Manager, born on 08th of November 1969 in Kaohsiung TAIWAN ROC, with a permanent place of resident at 3F-1, No. 43 Nanhuaheng 1st Rd., Xingxing Dist, KAOHSIUNG, TAIWAN ROC, and

- Mr. Jacques TRANG, Manager, born on 08th of January 1973 in Phnom Penh, CAMBODGIA, with a permanent place of resident at 81, rue Jules GUESDE, 59000 LILLE, France,

both here represented by Mr. Max MAYER, employee, having his professional address in Junglinster, 3 route de Luxembourg, by virtue of powers of attorney substituted to him.

The said powers signed "ne varietur" by the appearing parties and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed.

Such appearing parties in the capacity in which they act, have requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation ("the Articles") of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which such parties declare to incorporate.

Art. 1^{er}. Denomination. A limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the name "Wi Energy S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing person and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange

or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company also includes the holding of intellectual and industrial property rights, trade marks, patents and domain names as well as participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of LUXEMBOURG, GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG. It may be transferred to any other place in the GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class B manager in all circumstances and by the sole signature of one class A manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class B manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class A manager under this article 7, by the sole signature of the class A manager.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Monday of each year at 8 am. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory Provision

The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2015.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the latter have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their name:

Subscriber	Number of shares	Payment
Mrs Yun Miao LU	50	6'250 €
Mr. Jacques TRANG	50	6'250 €
TOTAL	100	12'500 €

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one three thousand euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary decision of the meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
2. Is appointed as main manager for an undetermined duration:

- Dr. Olivier HANCE, Attorney, member of the Bars of Luxembourg, Paris and Brussels, born on 02th of September 1967 in NIVELLES, BELGIUM, with professional address at L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal;

The Company will be bound by the signature of the aforementioned manager for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le troisième jour de Novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, GRAND-DUCHE de LUXEMBOURG.

Ont comparu:

- Mme Yun Miao LU, Manager, née à Kaohsiung TAIWAN ROC, le 08 novembre 1969, résidant de façon permanente à 3F-1, No. 43 Nanhuaheng 1st Rd., Xingxing Dist, KAOHSIUNG, TAIWAN ROC, et

- M. Jacques TRANG, Manager né à Phnom Penh CAMBODGIA, le 08 janvier 1973 et résidant de façon permanente au 81 rue Jules GUESDE, 59000 LILLE, France

Tous deux ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3 route de Luxembourg, en vertu de procurations lui substituées datées du 20 octobre 2014, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Les parties comparantes, ès qualité, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée portant le nom de «Wi Energy S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Wi Energy S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

- L'objet de la société couvre également la détention de droits intellectuels et industriels, marques, brevets et noms de domaine de même que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de LUXEMBOURG, GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG. Il peut être transféré en toute autre localité du GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres

et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe A pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe A conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe A.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les

dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

A partir du moment où la société compte plus de 25 associés, la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés est obligatoire. La date de l'assemblée générale est fixée au premier lundi du mois de mai de chaque année à 8h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

176660

Mesure transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31^{ème} jour du mois de décembre 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales indiquées à côté de son nom:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Mme Yun Miao LU	50	6'250 €
M. Jacques TRANG	50	6'250 €
TOTAL	100	12'500 €

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décision extraordinaire de l'assemblée des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Maître Olivier HANCE, Docteur en Droit et Avocat aux barreaux de Luxembourg, Paris et Bruxelles, né le 02 septembre 1967 à NIVELLES, BELGIUM, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal;

La Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant pour tous les actes dans la limite de l'objet social et de la Loi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2014. Relation GRE/2014/4352. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014176596/454.

(140201552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Picard PIKco S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.651.727,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.504.

—
EXTRAIT

La Société a été informée que le nom d'une gérante de catégorie B de la Société, Madame Dalia Ziukaite, a été changé pour Dalia Bleyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014177091/15.

(140202357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

DBM Biomass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.071.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of October.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EPF Holdings Sarl, with registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Which appearing person, represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- That the limited company (société anonyme) DBM Biomass Sarl registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 149 071, established and with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Luxembourg, dated September 11th, 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2322 on November 27, 2009

- That the share capital of the Company is established at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by one thousand (1000) shares with a nominal value of twelve euro fifty cents (EUR 12,50) each;

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased; that the shareholders decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented shareholder appoints Mr Alastair Hammond, residing in 11000 Prague, Kostelni, 38 as liquidator of the Company and said liquidator, in this capacity declares that all the liabilities of the Company have been paid apart from the liability towards the shareholder, which the Sole Shareholder hereby confirm to assume, and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed;

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by C.A.S. Services S.A., with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.168, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the shareholders;

- That the liquidation of the Company is done and finalised;

- That full discharge is granted to the Sole Manager of the Company for its mandate.

- That full discharge is also granted to the "commissaire-to-the-liquidation", C.A.S. Services S.A., prenamed;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EPF Holdings Sarl, avec siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, avec demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée DBM Biomass Sarl, société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 149 071, établie et ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 11 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2322 du 27 novembre 2009

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR) représenté par mille (1000) parts sociales avec une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (12,50 EUR).

- Que l'actionnaire unique, possède la totalité des actions de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, les actionnaires, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que les actionnaires, désigne Mr Alastair Hammond, demeurant à 11000 Prague, Kostelni, 38 (République Tchèque) comme liquidateur de la Société, que ce dernier en cette qualité déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par C.A.S. Services S.A., ayant son siège social au 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique pour son mandat.

- Que décharge pleine et entière est également accordée au «commissaire à la liquidation», C.A.S. Services S.A., précitée.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 novembre 2014. Relation GRE/2014/4305. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014175258/106.

(140200562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Fragrance Resources Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.420.

Par résolutions signées en date du 30 octobre 2014, l'associé unique a décidé de nommer AUDIT CENTRAL S.à r.l., avec siège social au 200a, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, au mandat de réviseur d'entreprise agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176860/14.

(140203051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pistenclub24, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7594 Beringen, 34, rue des Noyers.

R.C.S. Luxembourg F 10.158.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq octobre

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs, à savoir:

1) HAMELIUS Lex, né le 13.07.1993 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, étudiant, demeurant à Bissen (7793): 13, rue Nicolas Sinner;

2) HAMELIUS Fränk, né le 12.06.1996 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, étudiant, demeurant à Bissen (7793): 13, rue Nicolas Sinner;

3) LEFEVRE Jesse, né le 21.02.1995 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, étudiant, demeurant à Beringen (7594): 34, rue des Noyers;

Les membres de l'A.s.b.l. ont arrêté les statuts comme suit:

A. Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. L'Association prend la dénomination "Pistenclub24 (PC24) A.s.b.l."

Art. 2. Le siège de l'Association est établi à Luxembourg. (34, rue des Noyers L-7594 BERINGEN)

Art. 3. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'Association a pour objet de:

- promouvoir la qualité des photos de voitures diffusées sur internet
- offerte d'une plateforme de discussion sur le thème de voitures pour les internautes
- organisation des shootings de photo de voitures ainsi que la diffusion de ces derniers
- organisation des événements de rassemblements de voitures

B. Conditions d'admission et de démission des membres

Art. 5. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Il ne peut être inférieur à trois.

L'Association se compose de:

a) membres fondateurs

b) membres effectifs

Les membres fondateurs sont ceux présents à l'acte de constitution (cf supra).

Art. 6. Les candidats membres devront être présentés par un membre existant.

Le Conseil d'Administration décide souverainement des demandes d'admission de membres potentiels qui lui sont adressées par écrit. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Peuvent devenir membres titulaires de PISTENCLUB24 qui ont une connaissance de base dans le domaine de voitures et de la photographie et demeurent au Grand-Duché du Luxembourg; une demande écrite est à adresser à un des membres du Conseil d'Administration qui la soumettra pour approbation par vote majoritaire à l'assemblée générale.

Peuvent devenir donateurs les personnes qui sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prêtent une aide financière.

Le Conseil d'Administration peut conférer le titre de membres honoraires à des personnes physiques, qui ont rendu des services ou fait des dons à l'association.

Art. 7. Tout membre qui compromet les intérêts de l'Association ou qui se rend coupable de manquements graves aux statuts ou au règlement intérieur de l'Association pourra être exclu de l'Association.

Tout membre qui n'a pas payé les cotisations lui incombant endéans un délai de douze (12) mois après l'échéance des cotisations pourra également être exclu de l'Association.

Art. 8. L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que dans les cas prévus par les statuts par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

C. Recettes

Art. 9.

9.1. Cotisation annuelle

Les recettes annuelles de l'Association se composent des cotisations et contributions de ses membres, des subventions et participations financières des collectivités publiques et privées, du revenu de ses biens, des dons et legs et tout autre ressource non interdite par la loi Luxembourgeoise.

Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'Association seront couverts par les cotisations annuelles qui seront fixées souverainement par l'assemblée générale et perçues par le trésorier. Les cotisations annuelles pourront également servir à la constitution d'un fonds de réserve pour parer à toutes éventualités.

L'Assemblée Générale fixe annuellement la cotisation sur proposition du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration déterminera les échéances de paiement des cotisations.

D. Conseil d'Administration

Art. 10. L'administration de l'Association est confiée à un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de l'Association. Il est notamment chargé de la gestion administrative et financière de l'Association.

Le Conseil d'Administration est composé d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier qui sont représentés par des membres fondateurs. Le cas où un des membres fondateurs ne peut plus exercer son mandat dans le Conseil Administratif, un nouveau membre sera élu à bulletin secret par l'assemblée générale pour un mandat d'une durée de quatre (4) ans.

Art. 11. Au cas où le poste d'un membre du Conseil d'Administration devient vacant à la suite de décès, démission, retraite ou de révocation, une assemblée générale extraordinaire est convoquée avec pour seul ordre du jour, le remplacement du poste à pourvoir. Le membre désigné en cours de mandat termine le mandat du membre qu'il remplace.

Art. 12. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation d'un de ces membres. Il ne peut statuer que si la majorité des membres est présente ou représentée.

Le Président présidera les réunions du Conseil d'Administration. En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par les Présidents-adjoints (Secrétaire et le Trésorier). Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le Président n'aura pas de voix prépondérante.

Toutes les décisions prises sont à consigner dans les procès-verbaux signés par deux membres.

Art. 13. L'Association n'est valablement engagée à l'égard des tiers que par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration.

Art. 14. Le Conseil d'Administration présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle les comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'un rapport sur son activité pendant cet exercice.

E. Fonctionnement de l'Association

Art. 15. L'Association engage, en cas de besoin, le personnel nécessaire pour assurer son fonctionnement. Le personnel est lié à l'Association par un contrat de louage de service.

Art. 16. Le Conseil d'Administration peut arrêter un règlement d'ordre intérieur. Le règlement d'ordre intérieur et les modifications y apportées sont à approuver par l'assemblée générale des membres à une majorité simple des voix valablement émises, sans quorum de présences.

F. Exercice Social

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente-et-un décembre de chaque année.

G. Assemblée générale

Art. 18. Il est tenu une assemblée générale en séance ordinaire chaque année au cours du dernier trimestre. L'assemblée générale se réunit en séance extraordinaire chaque fois que convoquée par le Conseil d'Administration ou parce qu'un tiers des membres effectifs en fait la demande.

Les membres sont convoqués aux assemblées générales par le Conseil d'Administration.

Une assemblée générale devra être convoquée par le Conseil d'Administration sur demande d'un tiers des membres effectifs.

Chaque réunion se tiendra au jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Tous les membres peuvent participer à l'assemblée générale. Chaque membre effectif a droit à un vote. Il est loisible aux membres de s'y faire représenter par un autre membre mais non par un tiers; la procuration doit être écrite. Peuvent encore assister à l'assemblée générale toutes les personnes qui y ont été invitées par le Conseil d'Administration et qui sont acceptées par l'assemblée générale.

S'il n'en est point décidé autrement par la loi ou par les statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et les décisions sont prises à la majorité simple des voix valablement émises.

En cas de parité, la proposition est considérée comme rejetée.

Art. 19. Les convocations doivent être adressées à tous les membres au moins quatorze jours à l'avance sauf le cas d'extrême urgence et porter indication de l'ordre du jour. Ces convocations pourront être envoyées par fax, courrier postal ou électronique ou par tout autre moyen de communication avec accusé de réception.

Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au tiers de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 20. Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination ou la révocation des membres du Conseil d'Administration;
- c) l'approbation des budgets et comptes;
- d) l'exclusion de membres;
- e) la dissolution de l'Association.

Art. 21. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres (par tête) fondateurs et effectifs de l'Association.

Une modification des statuts ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix valablement émises.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est adoptée, dans la première ou deuxième assemblée que si elle est votée à la majorité des deux tiers des voix valablement émises;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne seront pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 22. Toute modification aux statuts doit être publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs doit être déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Art. 23. Toutes les résolutions des assemblées générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le bureau de l'assemblée générale et insérés dans un registre spécial.

Une copie de ces procès-verbaux sera adressée à tous les membres et pourra être obtenue au siège de l'Association.

G. Emploi du patrimoine en cas de dissolution

Art. 24. En cas de dissolution, les fonds de l'Association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation aux membres actuels au moment de la dissolution de l'Association.

Art. 25. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

HAMELIUS Lex / HAMELIUS Fränk / LEFEVRE Jess.

Référence de publication: 2014173146/141.

(140198094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Novator (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.887.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 novembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014175543/11.

(140200584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Vur Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 191.775.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of October.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

VUR Holdings I SARL, a private limited liability company incorporated under laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) and being in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Aleksandra SAJKIEWICZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is VUR Holdings II SARL (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-), represented by twelve thousand (12,000.-) shares in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of five thousand Pounds Sterling (GBP 5,000) on a per transaction basis.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than ten per cent (10%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2015.

Subscription and Payment

VUR Holdings I SARL, represented as stated above, subscribes to twelve thousand (12,000) shares in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-).

The amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) is at the Company's disposal, as has been proved to the notary who acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder:

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Richard Weissmann, partner, born on September 5, 1962 in New York, United States of America, having his professional address at c/o KSL Capital Partners, LLC, 100 Fillmore Street, Suite 600, Denver, CO 80206, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Cedric Bradfer, director, born on August 2, 1978 in Chambéry, France, having his professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Dylan Davies, director, born on November 16, 1966, in Swansea, United Kingdom, having his professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre,

Par devant le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

VUR Holdings I SARL, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Aleksandra SAJKIEWICZ, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est VUR Holdings II SARL (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les instruments et moyens juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000,-), représenté par douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe A et un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, en ce compris les votes d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de classe B, à l'exception des matières administratives pour lesquelles la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout gérant, mais uniquement pour les transactions ne dépassant pas un montant de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte de ces résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associés représentant plus de dix pour cent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne sont modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Le Conseil dresse chaque année le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) Les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés en prenant les actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, ainsi que les Résolutions Circulaires des Gérants et des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération:

VUR Holdings I SARL, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et de les libérer intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-).

Le montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Résolutions de l'associée unique:

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

M. Richard Weissmann, associé, né le 5 septembre 1962 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à c/o KSL Capital Partners, LLC, 100 Fillmore Street, Suite 600, Denver, CO 80206, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Cédric Bradfer, gérant, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Dylan Davies, gérant, né le 16 novembre 1966 à Swansea, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: A. SAJKIEWICZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2014. LAC/2014/50610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176593/490.

(140201951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Premier Vintage Supplier Delux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.957.

Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014176420/12.

(140201782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

42 International Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.450.933,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 179.405.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of September.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr. Stéphane LAURENT, born on January 3, 1975 in Bamako, Mali, with professional address at 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France (SL);

- Mrs. Laure DUPIN, born on September 18, 1978, at Villeneuve-sur-Lot, France, with professional address at 2 bis Avenue Foch, 94160 Saint Mandé, France, (LD)

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, having his professional address at 10 Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on 24 September 2014.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "42 International Holding" (hereinafter, the Company), with registered office at 4-6, Avenue de la Gare L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179405, established pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette dated August 1, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2422 and dated October 1, 2013.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

The shareholders have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of two million four hundred thirty-eight thousand four hundred thirty-three Euro (EUR 2.438.433,-), in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) to two million four hundred fifty thousand nine hundred thirty-three Euro (EUR 2.450.933,-) by the creation and issuance of two million four hundred thirty-eight thousand four hundred thirty-three (2.438.433) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

1. SL, through its proxyholder, declares to subscribe for one million two hundred nineteen thousand two hundred seventeen (1.219.217) New Shares in the nominal amount of one million two hundred nineteen thousand two hundred seventeen Euro (EUR 1.219.217,-) and to pay the subscription price together with a share premium in the amount of one hundred thirty-five thousand four hundred sixty-eight Euro (EUR 135.468,-) by contribution in kind consisting in the contribution of the following shares held in private limited liability companies (société à responsabilité limitée) incorporate under the French Law: 42 Consulting, having its registered office at 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 493323018, 42 Solution Architect having its registered office at 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 753793264 and D&L Perspective having its registered office at 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 491252227 (the SL Assets):

Assets - Name	Current number of shares	Current book value (EUR)	Current fair market value (EUR)	Aggregate value (EUR)
42 Consulting	400	10,-	1.353.185,-	1.353.185,-
42 Solution Architect	50	10,-	N/A	500,-
DL Perspectives	10	100,-	N/A	1.000,-
Total	460	N/A	N/A	1.354.685,-

2. LD, prenamed through its proxyholder, declares to subscribe for one million two hundred nineteen thousand two hundred seventeen (1.219.217) New Shares in the nominal amount of one million two hundred nineteen thousand two hundred seventeen Euro (EUR 1.219.217,-) and to pay the subscription price together with a share premium in the amount of one hundred thirty-five thousand four hundred sixty-eight Euro (EUR 135.468,-) by contribution in kind consisting in the contribution of the following shares held in 42 Consulting, prenamed, 42 Solution Architect prenamed and D&L Perspective prenamed (the LD Assets):

Assets - Name	Current number of shares	Current book value (EUR)	Current fair market value (EUR)	Aggregate value (EUR)
42 Consulting	400	10,-	1.353.185,-	1.353.185,-
42 Solution Architect	50	10,-	N/A	500,-
DL Perspectives	10	100,-	N/A	1.000,-
Total	460	N/A	N/A	1.354.685,-

Evidence of the contributions existence and value

Proof of the existence and value of the contributions in kind have been given by a contribution declaration of LD and a contribution declaration of SL, attesting that they are the unrestricted owners of the LD Assets and SL Assets.

Effective implementation of the contributions in kind

Mr. Stéphane LAURENT through his proxyholder, declares that:

- he is the unlimited owner of the SL Assets, which are freely transferable and not subject to any kind of preemption right, purchase option other than those known by the Company and by virtue of which a third party could request that the SL Assets be transferred to it.
- the SL Assets are free of any pledge, guarantee or usufruct;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the SL Assets required in the jurisdiction of the location of the SL Assets, are effected.

Mrs. Laure DUPIN through her proxyholder, declares that:

- she is the unlimited owner of the LD Assets, which are freely transferable and not subject to any kind of preemption right, purchase option other than those known by the Company and by virtue of which a third party could request that the LD Assets be transferred to it.
- the LD Assets are free of any pledge, guarantee or usufruct;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the LD Assets required in the jurisdiction of the location of the LD Assets, are effected.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated 24 September 2014, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contributions in kind, expressly agree with their description, with their valuation and confirm the validity of the subscriptions and payments.

Second resolution

Following the above, the shareholders resolve to amend the first paragraph of the article 5 of the company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at two million four hundred fifty thousand nine hundred thirty-three Euro (EUR 2.450.933,-) represented by two million four hundred fifty thousand nine hundred thirty-three (2.450.933) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand Euro (EUR 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, known by the undersigned notary by his name, surname, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Mr. Stéphane LAURENT, né le 3 janvier 1975 à Bamako, Mali, avec une adresse professionnelle au 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France (SL);

- Mme. Laure DUPIN, née le 18 septembre 1978, à Villeneuve-sur-Lot, France, avec une adresse professionnelle au 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France (LD).

ici représentés par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle au 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 24 septembre 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «42 International Holding» (ci-après la Société), ayant son siège social 4-6, Avenue de la Gare L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179405, constituée par acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 1^{er} août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2422, en date du 1^{er} octobre 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze-mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze-mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions quatre cent trente-huit mille quatre cent trente-trois Euro (EUR 2.438.433,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à deux millions quatre cent cinquante mille neuf cent trente-trois Euro (EUR 2.450.933,-) par l'émission de deux millions quatre cent trente-huit mille quatre cent trente-trois (2.438.433) nouvelles parts sociales, d'une

valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Nouvelles Parts), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes

Souscription - Libération

1. SL, représenté par son mandataire, déclare souscrire à un million deux cent dix-neuf mille deux cent dix-sept (1.219.217) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale totale de un million deux cent dix-neuf mille deux cent dix-sept Euro (EUR 1.219.217,-) et de les payer ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent trente-cinq mille quatre cent soixante-huit Euro (EUR 135.468,-) par un apport en nature consistant en l'apport des parts sociales qu'il détient dans les sociétés à responsabilité limitée de droit français 42 Consulting, ayant son siège social à 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 493323018, 42 Solution Architect, ayant son siège social à 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 753793264 et la société D&L Perspective ayant son siège social à 2 bis, Avenue Foch, F-94160 Saint Mandé, France, RCS Créteil B 491252227, comme suit (les Actifs SL):

Actifs - Dénomination	Nombre actuel de parts sociales	Valeur comptable actuelle (EUR)	Valeur de marché actuelle (EUR)	Valeur totale (EUR)
42 Consulting	400	N/A	1.353.185,-	1.353.185,-
42 Solution Architect	50	10,-	N/A	500,-
DL Perspectives	10	100,-	N/A	1.000,-
Total	460	N/A	N/A	1.354.685,-

2. LD, représentée par son mandataire, déclare souscrire à un million deux cent dix-neuf mille deux cent dix-sept (1.219.217) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale totale de un million deux cent dix-neuf mille deux-cent-dix-sept Euro (EUR 1.219.217,-) et de les payer ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent trente-cinq mille quatre cent soixante-huit Euro (EUR 135.468,-) par un apport en nature consistant en l'apport des parts sociales qu'elle détient dans les sociétés à responsabilité limitée de droit français 42 Consulting, précitée, 42 Solution Architect, précitée et la société D&L Perspective précitée, comme suit (les Actifs LD):

Actifs - Dénomination	Nombre actuel de parts sociales	Valeur comptable actuelle (EUR)	Valeur de marché actuelle (EUR)	Valeur totale (EUR)
42 Consulting	400	N/A	1.353.185,-	1.353.185,-
42 Solution Architect	50	10,-	N/A	500,-
DL Perspectives	10	100,-	N/A	1.000,-
Total	460	N/A	N/A	1.354.685,-

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports en nature a été faite par une déclaration de contribution de LD et une déclaration de contribution de SL, attestant qu'ils sont les propriétaires non contestés des Actifs LD et des Actifs SL.

Réalisation effective de l'apport

Mr. Stéphane LAURENT, par son mandataire, déclare:

- qu'il est le seul propriétaire sans restriction des Actifs SL apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci sont légalement et conventionnellement librement transmissibles et non assujettis à un droit de préemption, une option d'achat, autres que ceux connus par la Société et en vertu desquels une tierce partie pourrait demander que les Actifs SL lui soient transférés.

- les Actifs SL sont libres de quelconque nantissement, garantie ou usufruit;

- toutes autres formalités subséquentes à l'apport en nature des Actifs SL apportés ont été effectuées dans la juridiction de situation des Actifs SL.

Mme. Laure DUPIN, par son mandataire, déclare:

- qu'elle est la seule propriétaire sans restriction des Actifs LD apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci sont légalement et conventionnellement librement transmissibles et non assujettis à un droit de préemption, une option d'achat, autres que ceux connus par la Société et en vertu desquels une tierce partie pourrait demander que les Actifs LD lui soient transférés.

- les Actifs LD sont libres de quelconque nantissement, garantie ou usufruit;

- toutes autres formalités subséquentes à l'apport en nature des Actifs LD apportés ont été effectuées dans la juridiction de situation des Actifs LD.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 24 septembre 2014, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissent avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison des apports en nature décrits plus haut, marquent expressément leur accord sur la description des apports en nature, sur leur évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Deuxième résolution

Suite à quoi, les associés décident de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à deux millions quatre cent cinquante mille neuf cent trente-trois Euro (EUR 2.450.933,-) représenté par deux millions quatre cent cinquante mille neuf cent trente-trois (2.450.933) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44833. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014173373/216.

(140197656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

EVC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Alphabeta 2 International S.à r.l.).

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 185.313.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of November

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Alphabeta 2 International S.à r.l.", (here after "the Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on March 4, 2014, R.C.S. Luxembourg number B 185 313, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated May 16, 2014, Nr 1255 and which bylaws have not yet been amended.

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoys, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Véronique Petit, "employée privée", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office from Luxembourg to Leudelange with effective date as at October 20, 2014;

2. Amendment of article 4, first paragraph of the Articles of Incorporation in order to reflect such action;
3. To amend the title of the corporation to be changed into “EVC International S.à r.l.”;
4. Amendment of article 2 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to transfer the registered office from L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, to L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, with effective date as at October 20, 2014.

Second resolution:

The meeting decides to amend article 4, first paragraph of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Third resolution:

The meeting decides to change the title of the corporation from “Alphabeta 2 International S.à r.l.” to “EVC International S.à r.l.”.

Fourth resolution:

The meeting decides to amend article 2 of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 2.** The Company’s name is “EVC International S.à r.l.”.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company, have been estimated at about EUR 500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française

L’an deux mille quatorze, le troisième jour de novembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée “Alphabeta 2 International S.à r.l.”, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu le 4 mars 2014, RCS Luxembourg B numéro 185 313, publié au Mémorial C N° 1255 du 16 mai 2014 et dont les statuts n’ont pas été modifiés.

L’assemblée est présidée par Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich.

La présidente prie le notaire d’acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l’acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l’ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d’usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Leudelange avec effet au 20 octobre 2014;
2. Modification subséquente de l’article 4, alinéa 1^{er} des statuts;
3. Modification de la dénomination de la société, à changer en «EVC International S.à r.l.»;

4. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer au L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, avec effet au 20 octobre 2014.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 4, 1^{er} alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer de dénomination de la société, de «Alphabeta 2 International S.à r.l.» en «EVC International S.à r.l.».

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 4, 1^{er} alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la société sera «EVC International S.à r.l.»»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à environ EUR 500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C.DESSOY, V.PETIT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 4 novembre 2014. Relation: LAC/2014/51500. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014173403/103.

(140199331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Timberland Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.189.

In the year two thousand fourteen, on the fourteenth day of the month October

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Timberland Luxembourg Holding Europe S.à r.l." a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 102.634)

represented by Caroline Debrulle, Legal Officer, professionally domiciled at 46A, Avenue J.F: Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of proxy given on October 10, 2014.

The said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Timberland Spain S.à r.l." with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, Grand Duchy of Luxembourg, transferred and established following a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on December 23rd, 2010, published in the Mémorial C N° 33683 on April 13th, 2011,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under section B number 158.189 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of the actual registered office of the Company at 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.
2. Creation of two (2) categories of Class Managers of the Company and amendment of Articles 7 (7.1) and 8 (8.2) (8.3) of the Articles of Association of the Company.
3. Revocation of the two actual managers of the Company Mr. Andrew Curtis HOLTZ and Mr. Karl Heinz SALZBURGER and discharge.
4. Appointment of Mrs. Stéphanie JUNG-SCHUT and Mr. Patrick L.C. VAN DENZEN as managers of the Company.
5. Composition of the Board of Managers of the Company.
6. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company into the Municipality of Luxembourg at 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to create two (2) categories of Class Managers of the Company: Class A Managers and Class B Managers, as a result, and amends the articles 7 (7.1), 8 (8.2) (8.3) of the Articles of association of the Company, as follows:

“ **Art. 7. (7.1). Board of managers.** The Company is managed by one or more managers by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers are appointed they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).”

“ **Art. 8. (8.2) (v). Procedures.** The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.”

“ **Art. 8. (8.3). Representation.** The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated.”

8 (8.Third resolution):

The Sole Shareholder revokes the two actual managers of the Company Mr. Andrew Curtis HOLTZ and Mr. Karl Heinz SALZBURGER and gives full and complete discharge for the performance of their duties until today.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder appoints the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

- Mrs. Stéphanie JUNG-SCHUT, born on November 24th, 1975 in Metz, France, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Patrick L.C. VAN DENZEN, born on February 28th, 1971 in Geleen, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
- Mr. Ryan K. SMITH, born on August, 19, 1967 in Bountiful, Utah, United States of America, with professional address at 105, Corporate Center Boulevard, Greensboro, 27408 North Carolina, United States of America.

Fifth resolution:

Following the aforesaid resolutions, the Sole Shareholder decides that the Board of Managers of the Company will be composed as follows:

Class A Managers:

- Mrs. Stéphanie JUNG-SCHUT, prenamed, and
- Mr. Patrick L.C. VAN DENZEN, prenamed.

Class B Manager:

- Mr. Patrick J.P. WILLEMS, born on November 4th, 1965 in Wilrijk, Belgium, with professional address at Fountain Business Park, C. Van Kerckhovenstraat 110, B-2880 Bornem, Belgium; and

- Mr. Ryan K. SMITH, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois d'octobre

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

“Timberland Spain S.à r.l.” une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 101.643),

ici représentée par Caroline Debruille, Legal Officer, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 octobre 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est l'associée unique («l'Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de “Timberland Spain S.à r.l.” une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 23 décembre 2010, publié au Mémorial C N° 33683 le 13 avril 2011,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 158.189 (la "Société").

L'Associée unique, représentée comme ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.
2. Création de deux (2) catégories de Classe de Gérant de la Société et modification des articles 7 (7.1) et 8 (8.2) (8.3) des statuts de la Société.
3. Révocation des deux (2) gérants actuels de la Société M. Andrew Curtis HOLTZ et M. Karl Heinz SALZBURGER et décharge.
4. Nomination de Mme Stéphanie JUNG-SCHUT et de M. Patrick L.C. VAN DENZEN comme gérants de la Société.
5. Composition nouvelle du Conseil de Gérance de la Société.
6. Divers.

Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social au 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de créer deux (2) catégories de Classes de Gérants de la Société: Gérant de Classe A et Gérant de Classe B, et modifie, par conséquent, les articles 7 (7.1) et 8 (8.2) (8.3) des statuts de la Société, comme suit:

“ **Art. 7. (7.1). Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe B. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.”

“ **Art. 8. (8.2) (v). Procédure.** Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés”

“ **Art. 8. (8.3). Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B or par la seule signature ou signatures conjointes de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts.”

Troisième résolution:

L'Associée Unique révoque les deux (2) gérants actuels de la Société M. Andrew Curtis HOLTZ et M. Karl Heinz SALZBURGER, et leur donne pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution:

L'Associée Unique nomme les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Stéphanie JUNG-SCHUT, née le 24 novembre 1975 à Metz, France, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Patrick L.C. VAN DENZEN, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et
- M. Ryan K. SMITH, né le 19 août 1967 à Bountiful, Utah, Etats-Uni d'Amérique, demeurant professionnellement au 105, Corporate Center Boulevard, Greensboro, 27408 North Carolina, Etats-Unis d'Amérique.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associée Unique décide que le Conseil de Gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de Classe A:

- Mme Stéphanie JUNG-SCHUT, prénommée; et
- M. Patrick L.C. VAN DENZEN, prénommé.

Gérants de Classe B:

- M. Patrick J.P. WILLEMS, né le 4 novembre 1965 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement à Fountain Business Park, C. Van Kerckhovenstraat 110, B-2880 Bornem, Belgique; et
- M. Ryan K. SMITH, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euros (1.000-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DEBRUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2014. LAC/2014/48957. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 04 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173303/165.

(140197399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Ring Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014176448/10.

(140201937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.200,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.019.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day September,
Before Us Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Ernst & Young Luxembourg, a public limited liability company (“société anonyme”), having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B0088019 (the “Company”);

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary’s clerk, professionally residing at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given by Mr. David Poncé, professionally residing at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg and further to the resolutions of the board of directors of the Company passed on 1 July 2014, a copy of which resolutions, signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxy holder, has requested the notary to state as follows:

I. That the Company’s share capital is fixed at forty thousand euro (EUR 40,000) represented by (i) three hundred twelve (312) redeemable class A shares without nominal value and (ii) eighty-eight (88) redeemable Class B shares without nominal value;

II. That the Company has issued sixty-four thousand five hundred (64,500) beneficiary shares with a subscription value of one hundred euro (EUR 100) each;

III. That article 5 paragraphs 3 to 6 of the Articles of association of the Company provide that: “The authorized corporate capital of the Company is set at forty-nine thousand six hundred euro (EUR 49,600.-) divided into four hundred (400) Class A Shares without nominal value and ninety-six (96) Class B Shares without nominal value.

The Board of Directors is authorized and empowered, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new Class B Shares with or without share premium, against payment in cash or in kind [...].

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders of the Company held on July 22, 2010 in the Mémorial C and it may be renewed by a general meeting of shareholders.”;

IV. That article 11 second paragraph seventh section of the Articles of association of the Company provides that: “The number of beneficiary shares may be increased and decreased in compliance with the rules applicable in case of a capital increase or decrease. For the avoidance of doubt, the provisions of Articles 5, paragraph 3 to 6 applicable to the authorized corporate capital of the Company, shall apply mutatis mutandis to the issuance of beneficiary shares. The special report required under Article 32-1 of the law on commercial companies dated 10 August 1915 shall not have to be issued in the event of beneficiary shares”;

V. That the board of directors of the Company decided on 1 July 2014, in conformity with the aforementioned Articles of association of the Company, to issue two (2) new Class B Shares with a subscription value of one hundred euro (EUR 100) each and one thousand five hundred (1,500) new beneficiary shares with a subscription value of one hundred euro (EUR 100) each, to the benefit of one new shareholder of the Company.

VI. That the new shareholder fully paid the subscription price of the Class B Shares and the beneficiary shares, amounting to two hundred euro (EUR 200) and one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000) respectively, and therefore having subscribed to all the new Class B Shares and all the new beneficiary shares;

The shares subscribed have been paid up by contribution in cash for the aggregate amount of one hundred fifty thousand two hundred euro (EUR 150,200.-). The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

VII. That the board of directors fully accepts and acknowledges the subscription by the new shareholder to all the new Class B Shares and all the new beneficiary shares;

VIII. That pursuant to the above issuance of Class B Shares the first paragraph of article 5 of the Articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

Art. 5. Capital. The share capital is fixed at forty thousand two hundred euro (EUR 40,200.-) divided into:

- three hundred twelve (312) redeemable Class A shares without nominal value (the “Class A Shares”);
- ninety (90) redeemable Class B shares without nominal value (the “Class B Shares”).

IX. That pursuant to the above issuance of beneficiary shares by the Company the first paragraph of article 11 of the Articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

Art. 11. Beneficiary Shares. The Company has issued sixty-six thousand (66,000) beneficiary shares with a subscription value of one hundred euro (EUR 100) each.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

- Ernst and Young Luxembourg, société anonyme, dont le siège social est situé au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B0088019 (la «Société»),

ici représentée par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée par M. David Poncé, résidant professionnellement au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg et en vertu des résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 1^{er} juillet 2014, lesquelles résolutions, une copie de celles-ci, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000), représenté par (i) trois cent douze (312) actions rachetables de catégorie A sans valeur nominale, et (ii) quatre-vingt-huit (88) actions rachetables de catégorie B sans valeur nominale;

II. Que la Société a émis soixante-quatre mille cinq-cents (64.500) parts bénéficiaires avec une valeur de souscription de cents euros (EUR 100);

III. Que les paragraphes 3 à 6 de l'article 5 des statuts de la Société prévoient que:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à quarante-neuf mille six cents euros (EUR 49.600.-) divisé en quatre cents (400) Actions de Catégorie A sans valeur nominale et quatre-vingt-seize (96) Actions de Catégorie B sans valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité pour (i) réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles Actions de Catégorie B avec ou sans prime d'émission, contre paiement en numéraire ou en nature, [...].

Cette autorisation est valable pendant une période de cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 22 juillet 2010 dans le Mémorial C, et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.»

IV. Que le second paragraphe de l'article 11, septième section, des statuts de la Société prévoit que: «Le nombre des parts bénéficiaires peut être augmenté ou diminué en respectant les règles applicables en matière d'augmentation et de diminution de capital. Pour éviter tout doute, les dispositions de l'Article 5, paragraphes 3 à 6 applicables au capital autorisé de la Société s'appliquent mutatis mutandis à l'émission de parts bénéficiaires. Le rapport spécial prévu à l'Article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 ne doit pas être émis en cas de parts bénéficiaires».

V. Que le conseil d'administration de la Société a décidé le 1^{er} juillet 2014, conformément aux statuts de la Société susmentionnés, d'émettre deux (2) nouvelles actions de Catégorie B avec une valeur de souscription de cent euros (EUR 100) chacune, et mille cinq cent (1.500) nouvelles parts bénéficiaires avec une valeur de souscription de cent euros (EUR 100) chacune, au bénéfice d'un nouvel actionnaire de la Société;

VI. Que le nouvel actionnaire a payé entièrement le prix de souscription de ses actions de Catégorie B et parts bénéficiaires, s'élevant respectivement à un montant de deux cents (EUR 200) euros et cent cinquante mille euros (EUR 150.000) et par conséquent le nouvel actionnaire a souscrit à toutes les nouvelles actions de Catégorie B et toutes les nouvelles parts bénéficiaires;

Les actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de cent cinquante mille deux cents Euros (EUR 150.200.-), ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

VII. Que le conseil d'administration de la Société accepte entièrement et reconnaît la souscription par le nouvel actionnaire de toutes les nouvelles actions de Catégorie B et de toutes les nouvelles parts bénéficiaires;

VIII. Que suite à l'émission des actions de Catégorie B ci-dessus par la Société, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social s'élève à quarante mille deux-cents euros (EUR 40.200) divisé en:

- Trois cent douze (312) actions rachetables de catégorie A, sans valeur nominale (les «Actions de Catégorie A»);
- Quatre-vingt-dix (90) actions rachetables de catégorie B, sans valeur nominale (les «Actions de Catégorie B».)»

IX. Que suite à l'émission des parts bénéficiaires ci-dessus par la Société, le premier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Parts Bénéficiaires.** La Société a émis soixante-six mille (66.000) parts bénéficiaires avec une valeur de souscription de cent euros (EUR 100) chacune».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44302. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174530/139.

(140199740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Ised S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6555 Bollendorf-Pont, 3, Am Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 156.386.

Im Jahre zwei tausend vierzehn,
den zehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft ISED S.A., mit Sitz in L-6477 Echternach, rue des Remparts, 37, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 156.386 (NIN 2010 2225 555),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitze in Junglinster, am 08. Oktober 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2677 vom 07. Dezember 2010,

mit einem Gesellschaftskapital von zweiunddreissig tausend Euro (32.000.- EUR) eingeteilt in dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nennwert von jeweils ein hundert Euro (100.- EUR).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Karl-Heinz HARTMANN, Geschäftsmann, beruflich ansässig in D-54666 Irrel, Buserweg 12.

Er beruft sich selbst zum Stimmzähler und zur Schriftführerin Frau Mariette SCHOU, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Echternach, 9, Rabatt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Echternach nach Bollendorf-Pont und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ Art. 2. (Absatz 1).

(1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bollendorf-Pont.“

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-6555 Bollendorf-Pont, Am Neie Wee 3.

3.- Abberufung von Frau Petra KUHN als Rechnungskommissar der Gesellschaft, mit Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

4.- Ernennung der Gesellschaft W+ST Trier Steuerberatungsgesellschaft mbH mit Sitz in D-54292 Trier, Parkstrasse 10, zum neuen Rechnungskommissar, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die drei hundert zwanzig (320) Aktien mit einem Nennwert von jeweils ein hundert Euro (€ 100.-), welche das gesamte Kapital von zweiunddreißig tausend Euro (€ 32.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind.

Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Echternach nach Bollendorf-Pont zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ Art. 2. (Absatz 1).

(1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bollendorf-Pont.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-6555 Bollendorf-Pont, Am Neie Wee 3.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Frau Petra KUHN als Rechnungskommissar abuberufen und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zum neuen Rechnungskommissar zu ernennen, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2019:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung W+ST Trier Steuerberatungsgesellschaft mbH mit Sitz in D-54292 Trier, Parkstrasse 10, eingetragen beim Handelsregister B des Amtsgericht Wittlich unter der Nummer HRB 42650.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: K.-H. HARTMANN, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 14. November 2014.

Référence de publication: 2014176955/77.

(140203109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.